ASSEMBLÉE NATIONALE

Didier LE GAC
Député du Finistère
3ème circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Mme Muriel PENICAUD
Ministre du Travail
127, rue de Grenelle
75700 Paris

Saint-Renan, le 10 septembre 2019

Objet : Fin du dispositif ACAATA

Madame la Ministre, Chère Muriel Pénicaud,

Je tiens à attirer votre attention sur les réflexions en cours au sein de la Direction Générale du Travail quant à la disparition possible du dispositif « ACAATA » (Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante).

Il est vrai qu'avec l'interdiction de l'utilisation de l'amiante en France depuis 1997 le risque d'exposition des ouvriers et techniciens a considérablement diminué. De même la mise en place progressive du RAT (repérage avant travaux) contribue également à la politique de prévention des maladies liées à l'amiante menée par le Gouvernement. Je me félicite des progrès ainsi réalisés.

Dans ce contexte, il est compréhensible, et souhaitable, que la liste des entreprises ouvrant droit au dispositif ACCATA ne soit à terme plus renouvelée, les périodes d'expositions permanentes à l'amiante étant également appelées à disparaître.

Néanmoins, le secteur de la réparation navale connait des spécificités liées à l'intervention sur des navires étrangers, qu'ils soient européens ou non, et qui ne sont pas soumis à la même réglementation sur l'amiante. Le risque d'exposition accidentelle est donc encore bien réel sur ces navires, et pour longtemps si le droit européen n'évolue pas.

Membre du groupe de travail sur l'amiante à l'assemblée nationale, je souligne ainsi devant vous la nécessaire prise en compte des spécificités des métiers de la réparation navale dans la perspective de la disparition possible du dispositif ACAATA. Le niveau d'exigence de la réglementation européenne se doit également d'évoluer sur ce point pour des raisons de loyale compétitivité des entreprises de ce secteur et la France doit y prendre toute sa part.

J'ai pu constater ces dernières semaines les inquiétudes des organisations professionnelles et syndicales sur ce sujet, notamment sur le port de Brest.

Recevez, Madame la Ministre, mes salutations les plus respectueuses.

Merci de votre écoute,

Didier LE GAC
Député

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT RENAN
Tél : 02 98 33 02 20
Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Contact accueil : Nolwenn Rault-Barbier : nolwenn.rault-barbier@clb-an.fr
Collaborateurs en circonscription : Julie Binois : julie.binois@clb-an.fr et Yann Rabuteau : yann.rabuteau@clb-an.fr
Collaborateur à Paris : Jérôme Hébert 126 rue de l'Université 75007 PARIS : jerome.hebert@clb-an.fr